

Faire réussir tous les élèves dans l'académie de Limoges

FICHE ACTION

LA PREVENTION DE L'ILLETTRISME DANS LE SECOND DEGRÉ

DIAGNOSTIC

Chaque année 60 000 élèves sortent du système éducatif sans posséder les savoirs de base nécessaires et 4 à 5% des jeunes de 17 ans sont recensés en situation d'illettrisme lors de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). La prévention de l'illettrisme est devenue une priorité nationale depuis la loi du 4 mai 2004 relative à la formation tout au long de la vie.

En 2007, les JAPD ont recensé en Limousin 11,3 % de jeunes présentant des difficultés à lire et comprendre un texte simple et 4,4 % en situation d'illettrisme. Ce constat ne doit pas pour autant laisser croire que l'Education nationale a failli à sa mission ou qu'elle est impuissante à apporter des éléments de réponse à ce problème.

Il n'y a pas d'illettrés à l'Ecole mais des élèves en très grande difficulté d'apprentissage de lecture et d'écriture ; ils ont en particulier le plus grand mal à maîtriser les codes de la langue française et du langage mathématique. Si le traitement de l'illettrisme ne peut s'envisager qu'après l'Ecole (on ne peut considérer comme *illettrés* les jeunes encore en phase d'apprentissage), le service public d'éducation a un rôle majeur à jouer dans sa prévention. Un 1^{er} état des lieux a révélé l'existence dans l'académie d'une kyrielle d'actions et de nombreux dispositifs souvent efficaces mais très isolés et disparates (cf. rapport du GAP « *Situations d'illettrisme* » 2003-2004).

Il y a donc à mieux promouvoir l'existant mais aussi à innover.

OBJECTIFS

Définir une politique académique de prévention de l'illettrisme, c'est :

- **Adapter les dispositifs** aux besoins des publics scolaires, apprentis, adultes en GRETA.
- **Renforcer la cohérence** des organismes institutionnels et non institutionnels.
- **Professionaliser les acteurs** de la formation en :
Capitalisant leurs compétences multiples et en mutualisant les compétences transversales,
développant la recherche et l'innovation dans la prévention de l'illettrisme.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Recenser les diverses situations d'illettrisme.**
 - Dresser des typologies d'élèves en difficulté pour mieux adapter les méthodes de lutte contre les difficultés d'apprentissage de la langue écrite et orale.
- **Fédérer l'existant et le structurer**
 - Poursuivre les enquêtes entreprises pour recenser et évaluer les diverses structures et actions engagées dans la lutte contre l'illettrisme.
 - S'appuyer sur les expériences qui ont prouvé leur efficacité (ex : PPRE, ateliers d'écriture, classes relais, évaluations-diagnostic en 2^o pro et positionnement en CFA...)
- **Former les personnels et les équipes transdisciplinaires** (formation continue, stages de proximité, *actions au niveau des BEF*, liaison 1^{er}/second degré)
 - Faire connaître et rencontrer les différents partenaires.
 - Elaborer, choisir les outils et les stratégies les mieux adaptés.
 - Approfondir la culture d'évaluation, exploiter les résultats et valider la reconnaissance d'acquis dans des parcours personnalisés.
 - Mettre en place un réseau de formateurs académique incluant des enseignants de SEGPA, d'éducation prioritaire, des enseignants spécialisés FLE et 1^{er} degré (RASED), des professeurs du second degré certifiés 2CA-SH, intervenants en APP...
- **Promouvoir les échanges de pratique, l'innovation et la recherche :**
 - Créer une Equipe Recherche Réflexion au sein du rectorat en lien avec la MGI et l'IUFM.
 - Ouvrir et animer une rubrique « *prévention de l'illettrisme* » sur le site académique.
- **Renforcer les relations partenariales efficaces pour mutualiser les compétences dans ce domaine :**
 - Ministère de la défense (JDC, ex JAPD ; cadre du « trinôme académique »).
 - AFPA (formation des personnels et aide au diagnostic).
 - Ministères de la Justice (PJJ) et de l'Intérieur (cf. niveau des classes relais).
 - Agence nationale de lutte contre l'illettrisme en lien avec le GIP « Prisme-Limousin ».
 - Organismes locaux hors EN existant après évaluation de leurs actions (cf. rapport GAP, adresses utiles en annexe 6).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE / ACTEURS MOBILISES

D'une façon générale tout personnel de l'Education se doit d'être acteur, au niveau de son propre domaine de compétence, dans la lutte contre l'illettrisme et sa prévention.

On insistera en particulier sur :

- Les formateurs (IUFM, DAFPEN et partenaires) pour la formation des personnels.
- Les équipes pédagogiques (enseignants, CPE, animateurs ZEP ou RAR), les COP et la médecine scolaire pour la prévention, la remédiation et le suivi.
- Les personnels de direction et d'inspection (chefs d'établissements, directeurs de SEGPA, IA-IPR, IEN CCPD (notamment ASH), IEN-IO et ET-EG) pour l'impulsion, l'animation, la formation des formateurs et l'évaluation des actions.

DATES / PERIODES / CALENDRIER

- **2008-2009: Définir la politique académique à mener :**
 - Elaboration d'un projet académique de prévention de l'illettrisme en complémentarité du plan II du conseil régional.
 - Formation des personnels.
- **2009-2010: Accompagner la formation et l'évaluation :**
 - Création d'une ERR ayant pour mission de :
 - dresser l'état des lieux : recenser les diverses situations d'illettrisme et l'existant (actions, dispositifs, outils, acteurs, partenaires).
 - promouvoir une réflexion d'ensemble sur les structures scolaires et les pratiques pédagogiques idoines à développer (autour des *compétences du socle commun*).
 - Mise en place d'un réseau de personnes ressources et de formateurs par BEF.
 - Ouverture d'une rubrique « *Prévention de l'illettrisme* » sur le site académique.

RESULTATS ATTENDUS

- Mise en place dans tous les EPLE d'une veille pédagogique permanente.
- Utilisation d'un référentiel transdisciplinaire et inter-cycle de compétences pour évaluer le niveau de maîtrise de l'écrit à partir des *livrets personnels de compétences*. Arrêté du 14/6/10
- Utilisation d'outils de repérage et de suivi des élèves « à risque » (cf.«Lire au CP», livret vert, CD-Rom et banque d'évaluations du MEN, évaluation-diagnostic académique en 2^o professionnelle, positionnement pédagogique en CAP, livrets de compétences des écoles, tests réalisés par les RASED et les centres médico-pédagogiques à la demande des familles)
- Développement de procédures de remédiation adaptées aux diverses situations d'illettrisme recensées.

INDICATEURS ET ELEMENTS D'EVALUATION

- **Au sein des EPLE :**
 - Inscription de la problématique de l'illettrisme dans les projets des EPLE et mise en place d'actions spécifiques de dépistage, de remédiation et de suivi.
 - Efficacité de la prise en compte des résultats des paliers d'évaluations du *socle commun de connaissances et de compétences* dans l'organisation des enseignements et des actions spécifiques.
 - Amélioration des résultats des évaluations du *socle commun* avec le LPC.
 - Présence et pertinence de l'utilisation d'outils et de référentiels transdisciplinaires communs centrés sur les évaluations des compétences méthodologiques fondamentales.
- **En dehors des EPLE :**
 - Amélioration des résultats des tests des Journées Défense-Citoyenneté (ex JAPD).

TEXTES DE REFERENCE

Circulaire MEN du 16 mars 2010 (rentrée 2010 1^o principe de la maîtrise des fondamentaux)
Convention de partenariat MEN – ANLCI du 29 mars 2010
Plan II du conseil régional du Limousin 2009-2012 « Accès pour tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base » 2009.
Actes du colloque académique MGI mars 2009 sur la prévention du décrochage scolaire.
Rapport du GAP sous la direction de JM PEROL « Situations d'illettrisme : du diagnostic à la remédiation » 2003-2004.
« Vous avez dit illettrisme » Jean VOGLER in « En toutes Lettres » n°2 mai 1996.